



Informations municipales

Semécourt

Novembre 2017

EDITO DU MAIRE

Les travaux entrepris cette année rue de Verdun, rue de la Somme Gaie et Place Pasteur sont aujourd'hui achevés.

La requalification totale de l'artère principale de la commune fait désormais partie du passé.

Les employés des services techniques ont profité des derniers beaux jours pour planter les végétaux et ajouter les minéraux afin de donner une cohésion à l'ensemble et donner un effet visuel harmonieux.

Les remarques faites par les riverains et les personnes de passage saluant le résultat, m'autorisent au nom de tous à remercier nos agents techniques pour leur investissement et à les féliciter pour le travail réalisé.

Ce mois de novembre est aussi la période de plantation des arbres et comme les années précédentes, les élèves de CM2 se sont fait un plaisir de participer à la plantation de leur arbre.

Dans quelques jours, les illuminations de fin d'année apporteront une touche festive au même titre que les décors dans différents lieux du village.

Saint Nicolas rendra visite aux enfants des écoles et offrira à chacun un sachet de friandises et un livre de la part de la municipalité.

Je me permets aussi de rappeler que, comme les années précédentes, les associations de Semécourt et Fèves se mobilisent en faveur du Téléthon. Je souhaite que chacun puisse apporter sa contribution afin de faire progresser la recherche médicale dans la lutte menée contre les maladies neuromusculaires. Merci d'avance pour votre soutien.

*Votre Maire,
Eugène WEISSE*

Financement périscolaire – année 2017

Le conseil municipal a autorisé le Maire à mandater la somme de 7.150,00 euros correspondant au financement du périscolaire et transport pour l'année 2017.

Autorisation de signature d'une convention avec l'État dans le cadre de l'installation ou du raccordement d'une sirène étatique ou système d'alerte et d'information des populations

Les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) ont conçu un nouveau dispositif, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Il repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont des sirènes d'alerte, eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population).

La sirène, objet de la convention, implantée dans une zone d'alerte de priorité 1, a vocation à être raccordée au SAIP lors de la première vague de déploiement en cours ; elle porte sur le raccordement d'une sirène d'alerte, propriété de l'Etat, sur un bâtiment de la commune (clocher de l'église pour Semécourt) et fixe les obligations des acteurs.

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention et autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes,

Création du Syndicat Mixte des Eaux de la région Messine et adhésion de la Communauté de Communes Rives de Moselle

Le Maire a rappelé que la Communauté de Communes Rives de Moselle se verra dotée de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018. Historiquement, la Ville de Metz assure le service public de distribution d'eau potable sur 9 communes du territoire et assure la fourniture d'eau sur la commune de Hagondange qui gère en direct la distribution.

Avec le transfert de la compétence de la Ville de Metz à Metz Métropole le 1^{er} janvier 2018, la constitution d'un syndicat mixte dénommé « Syndicat des Eaux de la Région Messine » (SERM) pour la reprise de la gestion de l'ancien réseau messin a été proposée.

Ce syndicat sera composé des membres suivants : La commune de Sanry-lès-Vigy, la Communauté de Communes Rives de Moselle (pour les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Hagondange, Maizières-lès-Metz, Malroy, Trémery et Hauconcourt), Metz Métropole (pour les communes de Chieulles, Jury, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Metz, Mey, Peltre, Plappeville, Saint-Julien-lès-Metz, Scy-Chazelles (haut), Vantoux, Vany et Woippy).

Le comité syndical sera composé de 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour la commune de Sanry-lès-Vigy, 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour la Communauté de Communes Rives de Moselle, 7 délégués titulaires et 7 suppléants pour Metz Métropole.

La Communauté de Communes a délibéré favorablement lors du conseil communautaire réuni en date du 28 septembre 2017.

Après cet accord, il convient, conformément aux dispositions de l'article L.5214-27 du CGCT, de soumettre cette adhésion aux conseils municipaux.

Le conseil municipal a émis un avis favorable quant à la création du Syndicat Mixte des Eaux de la région Messine, donné son accord quant à l'adhésion de la Communauté de Communes au dit syndicat et approuvé les statuts de ce syndicat mixte tels qu'annexés à la présente délibération.

Modalité d'octroi de cadeaux ou cartes-cadeaux

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal ou aux enseignants, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux.

Le conseil municipal a décidé des modalités d'octroi de cadeaux aux agents titulaires et non titulaires ainsi qu'aux enseignants, lors des événements suivants : Départ en retraite, mutation, naissance, mariage, distinctions honorifiques.

Le cadeau sera octroyé sous forme de bons d'achat, ou cartes-cadeau.

Les crédits seront inscrits à l'article 6232 «Fêtes et cérémonies» du budget principal.

Transfert de crédits

Le Conseil Municipal a décidé de transferts de crédits, comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses

Désignation	Montant
615228 – autres bâtiments	- 1.800 €
73916 – contribution au redressement des finances publiques	+ 9.948 €
73918 – autres reversements	- 60.000 €
739223 – FPIC	+ 51.852 €

Contrat d'entretien de la Maison des Associations et des vitreries des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal a accepté l'offre n° 1/11515 présentée par la société ESSI, 12-14 rue Courat, 75020 PARIS, pour l'entretien régulier de la Maison des Associations, au prix forfaitaire mensuel de 1289,00 € HT et pour le nettoyage des vitreries des bâtiments communaux, au prix forfaitaire mensuel de 257,00 € HT.

Travaux de voirie rue Verlaine et rue de l'Amitié : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Le Maire a informé le conseil municipal que des travaux de voirie seront réalisés prochainement rue Verlaine et rue de l'Amitié. Ces deux rues sont communes avec la municipalité de FEVES.

Pour assurer la cohérence des travaux, les deux communes ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération. Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de FEVES.

Construction d'un bâtiment périscolaire

Le Maire a rappelé au conseil municipal qu'il a été décidé de la réalisation d'un bâtiment communal dédié aux activités périscolaires. Celui-ci sera implanté sur le terrain de l'école maternelle.

Le conseil municipal a approuvé le principe de la construction d'un bâtiment périscolaire, autorisé le Maire à lancer la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre ainsi qu'une étude de sol, à lancer la consultation des entreprises et à déposer un permis de construire.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

	Crédits inscrits	25 %
Chapitre 21	176.000,00 €	44.000,00 €
Chapitre 23	3.146.033,42 €	786.508,35 €

Autorisation à ester en justice / arrêté préfectoral n° 2017-493

Le Maire a communiqué au conseil municipal l'arrêté n° 2017-493 en date du 2 octobre 2017 de Monsieur le Préfet de la Moselle décidant du prélèvement sur la fiscalité 2017 des communes et établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre de Moselle d'une somme globale de 761.882 euros au titre de la contribution au redressement des finances publiques 2017.

La commune de Semécourt est concernée par ce dispositif pour un montant de 19.936 euros.

Le conseil municipal a décidé de déposer un recours contre l'arrêté préfectoral n° 2017-493 du 2 octobre 2017 visé ci-dessus,

Il a autorisé le Maire à ester en justice et à régler tous les frais afférents à cette décision.

Autorisation à ester en justice – délégation de portée générale

Le conseil municipal a autorisé le Maire, pendant toute la durée du mandat, à intenter au nom de la commune les actions en justice, à défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à poursuivre le litige par toutes les instances et tous les degrés de juridiction et, en particulier, à user de toutes les voies de recours contre les décisions défavorables aux intérêts de la commune et à régler les frais afférents à ces procédures.

Activités Loft – décembre 2017

La Maison des Jeunes – Le Loft est un espace confortable et réservé exclusivement aux ados de 10 à 18 ans.

Pour les jeunes de 10 à 14 ans :

- Du mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h
- Du mercredi et samedi de 14h à 18h

Pour les ados de 14 à 18 ans :

- Du mardi au samedi de 18h à 21h

Activités : billard, baby-foot, flipper, jeux de société, activités manuelles (déco de Noël), jeux flash, jeu du mensonge, vernis roulette, à travers l'espace, karaoké, jeux d'écriture, jeux sportifs, mimes, la boîte mystère.

Les temps forts : chasse au trésor (dojo), sacs de couchage musicaux, soirée jeux de rôles, soirée pizza, soirée Kinépolis, memory géant, les épreuves des lutons (dojo), jeux Koh Lanta (dojo), jeux d'impro, livraison express (dojo).

Lieu de rigolades : Maison des associations, 7bis place de la République SEMECOURT. Tél : 03.87.30.81.23

Infos

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée du 27 décembre 2017 au 1er janvier 2018 inclus.

Badge d'accès aux déchèteries

La communauté de communes Rives de Moselle a instauré un contrôle par badge pour l'accès aux quatre déchèteries communautaires (Ennery, Maizières-les-Metz, Richemont et Talange).

A compter du 1^{er} décembre 2017, l'accès aux déchèteries sera refusé à toute personne ne pouvant présenter ce badge.

Pour les habitants n'ayant pas encore de badge, ce dernier est à demander à la mairie ou au siège de la communauté de communes (1 place de la gare MAIZIERES-LES-METZ).

Renseignements au 03 87 51 77 02.

LEVER DE RIDEAU



Soirée théâtre au profit du Téléthon

Le KWTZ de Sacha Guitry

Par la troupe Lever de Rideau

Un couple d'amants (Maximilien et Hildebrande), ne pouvant vivre leur amour, décide de se suicider pour être ensemble dans l'éternité. Le mari, tout comme le destin, ne semble pas l'entendre ainsi. Quant à la bonne (alias Julie, alias Marie, alias Augustine car son maître fauché Maximilien se plaît à travers ces différents prénoms à se faire accroire qu'il a plusieurs domestiques !), elle aimerait bien recevoir ses gages...

**Salle des fêtes de Fèves
Vendredi 1^{er} décembre 2017 à 20h30
Samedi 2 décembre 2017 à 20h30**

Adulte : 7 €
Enfant : 2 €

TELETHON FEVES - SEMECOURT

les 1, 2, 8, 16 et 17 DECEMBRE 2017

Les municipalités et les associations de Fèves et Semécourt se mobilisent pour permettre à l'AFM de poursuivre son combat pour la guérison des maladies neuromusculaires.

Vous trouverez ci-dessous le programme des diverses manifestations proposées :

- **vendredi 1^{er} et Samedi 2 décembre à la salle des Fêtes de FEVES**
 - ✓ 20 H 30 : représentation par Lever de Rideau de la pièce de théâtre Le KWTZ de Sacha Guitry.
- **Samedi 2 décembre au boulodrome de FEVES**
 - ✓ Tournoi de pétanque ouvert à tous les amateurs à partir de 18 H
 - ✓ Restauration (bolognaise) et buvette sur place
 - ✓ Nombreux lots à gagner.
- **Vendredi 8 décembre à la salle des Fêtes de FEVES**
 - ✓ 16 H 15 : accueil de Saint-Nicolas par les enfants
 - ✓ Goûter préparé par les associations organisatrices et jeux
 - ✓ Vente de porte-clés et stylos Téléthon (2,50 €)
 - ✓ 20 H 15 : Repas « paëlla ou steaks hachés » avec animation musicale et danses - 15 €.
- **Dimanche 10 décembre à la salle des Fêtes de SEMECOURT**
 - ✓ Loto Téléthon à la salle des Fêtes de Semécourt – Prix de 1,5 € le carton..... à 30 € les 26 cartons
 - ✓ Ouverture des portes à 12 H – Début des jeux à 14 H
 - ✓ Restauration rapide et buvette sur place
 - ✓ 18 lots à gagner (bons d'achat de 600 €, de 250 €, de 100 €, de 50 €, des produits électroménagers, loisirs, filets garnis....).
- **Samedi 16 décembre à la Maison des Associations de SEMECOURT**
 - ✓ Fitnessthon de 14 à 17 H : séances abdo-fessiers, fitness danse, zumba tous publics (5 €)
 - ✓ Défi sportif tous publics de 14 à 17 H sur tapis de course et vélos d'appartement (1 € du km).
- **Dimanche 17 décembre à l'église de FEVES**
 - ✓ 17 h 30 : concert de Noël au profit du Téléthon par le Chœur des P'tits Févots + surprises musicales.

Renseignements et réservations pour la «Paëlla» et le loto

au 06 89 98 69 68 ou sur claudemio@wanadoo.fr

Pour le repas, confirmation par chèque à l'ordre de l'AFM-Téléthon.

**Venez nombreux participer à cette manifestation de générosité
et de solidarité et parlez en autour de vous. Ensemble nous
réussirons !**